



## 15ème législature

<b>Question N° : 38684</b>	De <b>Mme Karine Lebon</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Réunion )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > outre-mer	<b>Tête d'analyse</b> > Fermeture du service d'urologie du CHU-Nord de La Réunion	<b>Analyse</b> > Fermeture du service d'urologie du CHU-Nord de La Réunion.
Question publiée au JO le : <b>04/05/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Karine Lebon rappelle à M. le ministre des solidarités et de la santé que la décision de supprimer le service d'urologie du CHU-Félix-Guyon à La Réunion suscite toujours de nombreuses interrogations et incompréhensions. Le 18 mars 2021, profitant de la nouvelle lecture à l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à améliorer le système de santé, Mme la députée avait débuté son intervention à la tribune de l'hémicycle en ces termes : « Pour résoudre un conflit entre des praticiens, l'IGAS a décidé de fermer le service d'urologie du CHU Nord en juin prochain. Oui, de supprimer ce service public, au mépris des patients qu'elle invite à se diriger vers le CHU Sud, déjà saturé, et vers le privé. Cette décision est choquante mais aussi irrecevable pour qui connaît les taux record d'insuffisance rénale chronique de la Réunion. M. le ministre, les Réunionnais ne peuvent pas faire les frais de ce psychodrame managérial. Ils attendent que leur santé soit au centre des décisions. » Six semaines plus tard, force est de constater que rien n'a changé et que la direction du CHU vient de valider ce projet de fermeture en dépit de l'opposition unanime des représentants du personnel et d'une partie de la commission médicale d'établissement (CME). Les conséquences pour les 1 600 patients qui ont recours chaque année à ce service ont-elles été évaluées et prises en compte ? L'hôpital public peut-il raisonnablement abandonner cette activité sans dommages ? La fermeture de ce service constitue une véritable entorse à l'égal accès aux soins et il est difficilement compréhensible que les patients réunionnais fassent les frais d'un conflit entre des médecins. Elle lui demande s'il va reconsidérer cette fermeture en plaçant cette fois les patients au centre de la décision.